



Communiqué de presse
Le 12 novembre 2009

Nouvel actionnaire de référence pour MECELEC et présentation d'un plan de sauvegarde pour décembre 2009

Le 10 novembre 2009 ont été présentés au Tribunal de Commerce d'Aubenas les principes de la solution qui sera mise en œuvre pour la sortie de sauvegarde de MECELEC.

La mission de recherche d'un renfort en capitaux qui avait été confiée à un cabinet spécialisé (information ayant fait l'objet d'un communiqué le 4 août 2008) a abouti au choix de la société lyonnaise SECONDE CHANCE.

Créé début 2008 par des chefs d'entreprises lyonnais et présidé par Eric VANNOOTE, SECONDE CHANCE est un fonds d'investissements destiné à prendre des participations majoritaires dans des entreprises régionales se trouvant momentanément dans des situations difficiles pour des raisons financières ou des raisons liées à leur positionnement ou à leur environnement actionnarial.

La vocation de SECONDE CHANCE n'est pas seulement d'ordre financière, ses fondateurs ont en effet souhaité lui donner une dimension entrepreneuriale et citoyenne : permettre d'offrir une « seconde chance » à des entreprises industrielles en situation difficile et ainsi maintenir, au plan régional, des activités industrielles commerciales ou de services.

Depuis sa création SECONDE CHANCE a repris 5 sociétés dans lesquelles l'ensemble des associés s'impliquent pour accompagner les équipes de direction et ainsi retrouver le chemin de la rentabilité et du développement.

Concrètement, le financement des plans de sauvegarde et de redéploiement des sociétés MECELEC et MECELEC PLASTIQUES COMPOSITES se fera par une augmentation de capital non réservée. Le nouvel actionnaire de référence, aura préalablement acquis la majorité des titres de MECELEC auprès de la famille LABROT, tout en s'engageant à apporter 3 millions d'euros à cette opération.

Le plan de développement du groupe sera concentré sur les deux métiers principaux de MECELEC, les équipements de réseaux et la plasturgie des composites.

En ce qui concerne l'activité télécoms CPL, il sera recherché des partenaires financiers, une participation étant cependant conservée par MECELEC.

Le retour à la rentabilité passera par la prospection systématique de nouveaux marchés et l'optimisation des outils industriels. En l'état, il n'est pas envisagé de mesures de licenciement, mais il sera donné suite à des départs volontaires.

Le plan de remboursement du passif sera établi pour la fin de l'année 2009 en tenant compte des résultats prévisionnels de la société, de la situation nette et de la trésorerie prévisionnelle après augmentation de capital. Une option de remboursement sera proposée aux créanciers entre un étalement sans intérêt sur 10 ans ou un règlement immédiat mais partiel.

La reprise de la cotation des actions MECELEC se fera dès que la situation définitive de MECELEC aura été définie par le Tribunal de Commerce d'Aubenas. L'homologation des plans de sauvegarde par le Tribunal constitue d'ailleurs une condition suspensive du transfert des titres entre ancien et nouvel actionnaire de référence et de l'apport des fonds.

Déclaration de M. MP DELOCHE, associé de SECONDE CHANCE en charge du dossier MECELEC :

« Nous nous réjouissons d'avoir pu trouver avec M. & Mme Jean LABROT et M. Jean-Mary LABROT, actionnaires familiaux historiques du GROUPE MECELEC, un accord permettant à la Société de prendre un nouveau départ en s'appuyant sur des collaborateurs compétents et motivés avec lesquels nous sommes persuadés que nous allons faire un travail constructif. »

Déclaration de M. JM LABROT, Président du Conseil de Surveillance de MECELEC :

« Pour MECELEC la sortie des difficultés nécessitait un apport en capital que nos ressources propres ne pouvaient couvrir. Je suis fier de pouvoir accueillir la société SECONDE CHANCE qui, entrant majoritairement dans le capital, viendra renforcer les fonds propres de l'entreprise tout en présentant un plan de sauvegarde. C'est l'aboutissement du travail que nous avons mené avec tous les acteurs dans ce très important dossier et ce depuis de longs mois, je tiens ici à les remercier chaleureusement.

Je n'ai jamais abandonné l'espoir que MECELEC puisse continuer à avoir un rôle essentiel dans ses domaines d'activités majeurs que sont la plasturgie et les réseaux.

Dans le contexte économique actuel si difficile du monde industriel auquel nous appartenons, peu de sociétés sont capables de s'ouvrir à de nouveaux chapitres de leur histoire »

Déclaration de Me SAPIN, Administrateur Judiciaire :

« La nouvelle procédure de sauvegarde, créée par le législateur en 2006, démontre tout son intérêt pour sauvegarder l'entreprise et ses salariés en permettant au dirigeant d'anticiper ses difficultés et de prendre à temps les mesures de redressement adaptées aux circonstances et aux marchés »

Déclaration de M. B ESTIENNE, Président du Directoire de MECELEC :

« La solution choisie permet à MECELEC un nouveau départ en lui donnant les moyens financiers nécessaires à la fois pour sortir de la situation de sauvegarde et pour réaliser les investissements industriels et commerciaux nécessaires à son redéploiement.

Le programme de travail prioritaire est défini et les projets seront mis en place sans attendre.

La période de sauvegarde a été l'occasion d'une mobilisation sans précédent de l'ensemble des équipes qui sont pleinement motivées pour réussir.

De plus, la diversité des expériences et des compétences des associés de SECONDE CHANCE viendront renforcer les atouts de l'entreprise pour rendre le succès encore plus certain. »

A propos de MECELEC :

MECELEC, créé en 1934, est dès l'origine un spécialiste de l'équipement de réseaux électriques.

A la fin des années 50, MECELEC a pris le tournant du polyester pour la fabrication de matériels de raccordement électriques qui étaient jusque là en métal. C'est ce savoir-faire technologique qui a fondé le succès de la société comme équipementier de réseau électrique d'abord, puis équipementier de réseau télécoms et enfin gaz et eau. C'est aussi sur cette technologie que s'est développée toute une branche d'activité (aujourd'hui cédée) dans le secteur automobile.

Mais MECELEC avait déjà à cette époque d'autres compétences qu'elle a complétées au fur et à mesure des années : connectique, électronique, téléphonie, monétique... Ceci lui a permis d'offrir à ses clients non seulement l'enveloppe, coffret ou armoire, mais aussi l'ensemble des équipements intérieurs, souvent de haut niveau technique.

MECELEC est une entreprise de 42,8 millions d'Euros de chiffre d'affaires (2008) et de près de 250 salariés dont l'implantation principale est en Ardèche (Mauves – Saint Agrève), avec des établissements à Fabrègues près de Montpellier, à Vonges près de Dijon, et en Roumanie (Cluj).

Dans le secteur des télécommunications, MECELEC, suite au gain en 2006 de la Délégation de Service CPL du SIPPEREC (80 communes de la Région Parisienne, 1,7 millions de foyers), a structuré une organisation dédiée en créant MECELEC TELECOMS et ses deux filiales MECELEC TELECOMS Ile-de-France et TLIC.

La société est cotée sur l'Euronext Paris compartiment C. Code ISIN : FR0000061244 – MCLC

Contacts presse :

Actus Lyon - Marie-Claude Triquet / Relations presse – Tél. : 04 72 18 04 93 – mctriquet@actus.fr